



## MEMENTO RACETTES 2022-2023

### 1. Administration

---

**Directrice :** Mme Nuria Nicolet Aebischer

**Secrétaire :** Mme Mélanie Misteli

**Adresse :** Rue du Comte-Géraud 26  
1213 Onex

**Téléphone :** 022 792 57 64

**Courriel :** tattes-groschene-racettes@etat.ge.ch

**Page internet de l'établissement :** <https://edu.ge.ch/primaire/tattes-gros-chene-racettes>

### 2. Intervenant.e.s

---

L'équipe enseignante de l'école des Racettes est composée de 20 personnes.

En complément à cette équipe, d'autres professionnel.le.s interviennent dans l'école :

**Mme Valérie Wolhauser**, éducatrice de l'école des Racettes

Courriel : [valerie.wohlhauser@edu.ge.ch](mailto:valerie.wohlhauser@edu.ge.ch)

**Mme Marie-Gabrielle Stamm**, infirmière scolaire de l'établissement.

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez laisser un message au SSEJ : 022 546 41 00.

Ce numéro répond aussi à vos questions les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

**Mme Stéphanie Poncelet**, logopédiste

**Mme Fabienne Chabot**, enseignante spécialisée

**Mme Catherine Jaccard**, coordinatrice pédagogique

#### Des entretiens éducatifs pour favoriser le bien-vivre ensemble

Dans le cadre du projet d'établissement, qui s'articule autour du climat scolaire et du bien-vivre ensemble, la direction et les professionnel.le.s de l'établissement portent une attention particulière aux situations d'intimidation entre les élèves, qui pourraient émerger en dépit du travail de prévention en amont.

Dans sa mission, l'école est légitimement amenée à intervenir sur le plan éducatif, selon des volontés politiques et institutionnelles, en lien avec les finalités et objectifs inscrits dans la Loi sur l'instruction publique.

Aussi, tout.e professionnel.le de l'établissement est habilité.e à intervenir, à chaque instant, auprès d'un.e élève, si la situation le requiert.

Dans le cadre du protocole destiné à prendre en charge les situations de (cyber)harcèlement entre élèves à l'école, des enseignant.e.s formé.e.s à mener des entretiens à visée éducative (un.e élève avec un ou une professionnel.le de l'établissement) seront sollicités par la Directrice, sans toujours préavisier les parents.

In fine, le but est de garantir pour chaque élève de bonnes conditions d'apprentissage dans un climat serein et bienveillant.

### 3. Activités parascolaires (GIAP)

---

#### Équipe d'animation

Le responsable de secteur est M. Patrick Schmitt. Ses coordonnées sont les suivantes:

☎ 079 477 18 61 - courriel: [site02@acg.ch](mailto:site02@acg.ch)

Les enfants peuvent fréquenter les activités parascolaires uniquement sur inscription.

**Il est indispensable d'excuser vos enfants lorsqu'ils sont absents sur la plateforme my-giap ou sur le répondeur parascolaire (tél. 079 909 52 41).**

Lorsqu'une sortie est prévue, pour toute une classe ou pour l'école, l'enseignant-e titulaire se charge de prévenir le restaurant scolaire de l'absence des enfants.

En cas d'annulation de la sortie, les élèves qui fréquentent le restaurant scolaire ce jour-là emportent alors leur pique-nique à l'école pour le manger avec l'équipe parascolaire.

### 4. Atelier du livre des Racettes

---

Nous vous remercions de veiller, avec vos enfants, au soin des livres empruntés et au respect des délais de prêt.

Si un livre est perdu ou abîmé, il devra être remplacé en achetant le même dans une librairie.

### 5. Objets personnels

---

Dans les établissements primaires, l'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les heures scolaires, que ce soit dans les bâtiments ou dans les préaux.

Si votre enfant apporte un téléphone ou un autre objet électronique personnel, celui-ci est sous sa responsabilité en cas de vol, perte ou dégât. De plus, l'appareil **doit être éteint et rangé** dans le pupitre ou le cartable.

Ce principe de responsabilité s'applique pour tous les objets personnels apportés par votre enfant (jouet, cartes de collection...).

Les armes factices sont strictement interdites dans l'enceinte du préau et de l'école.

## 6. Cap intégration

---

Les enseignant.e.s jouent un rôle clé dans la réalisation des intégrations et dans la mise en œuvre des mesures d'aménagement pour les élèves porteurs de troubles ou handicaps.

Le site cap intégration permet de répondre aux besoins d'information :

<https://edu.ge.ch/site/capintegration>

## 7. Office médico-pédagogique (OMP): consultation d'Onex

---

Ce service regroupe des pédopsychiatres, des psychologues, des logopédistes, des psychomotriciennes et une assistante sociale. Les parents peuvent prendre contact sans autre avec ce service s'ils l'estiment nécessaire.

Lors de difficultés constatées à l'école, l'enseignant-e peut conseiller aux parents de recourir à l'aide de ce service pour une consultation.

Adresse : Av. des Grandes-Communes 37 - 1213 Onex ☎ 022 388 98 00

## 8. Clinique dentaire de la jeunesse

---

La clinique dentaire d'Onex se situe à l'adresse suivante :

Ecole du Bosson, Av. du Bois-de-la-Chapelle 90 - 1213 Onex ☎ 022 388 77 33

